



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 18 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RECRUTEMENT EN APPRENTISSAGE

DELIBERATION N° DELIB-2025-190

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 28 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une organisation. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs à partir de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus. Cette formation en alternance s'achève par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La commune de Mondeville souhaite participer à la formation d'apprentis dans certains secteurs en tension. En effet, ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises. Il permet à l'agent tuteur de valoriser son savoir et à la collectivité de former des jeunes dans des secteurs à fort recrutement.

En complément des autorisations présentées lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2025, il est envisagé d'autoriser le recrutement d'un ou une apprenti(e) dans les conditions suivantes :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Finances	Agent de gestion financière, budgétaire et comptable	BTS Comptabilité et gestion	2 ans

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
Vu l'avis du comité social du 17 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un apprenti dans les conditions présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA